



Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2024
Adopté lors de la séance de Conseil Municipal du 19 Février 2024

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en gardant une stabilité fiscale et par un programme d'investissement essentiellement centré sur les travaux permettant de générer des économies d'énergie avant de compenser les dépenses de fonctionnement qui y sont liées.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 1 891 419,14 € contre 12 150 505,06 € inscrits au budget prévisionnel 2023.

En dépenses et recettes d'investissement : 745 721,55 € contre 1 071 913,29 € inscrits au budget prévisionnel 2023.

Le plan comptable adopté est la M57 abrégée

I : Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant 2 151 515,06 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023(pour rappel)	Montant BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	491 287,06 €	262 120,14€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	139 500,00 €	116 500,00€
73	Impôts et taxes	106 364,00€	106 364,00€
731	Impositions directes	912 270,00 €	935 035,00€
74	Dotations, subventions et participations	438 294,00€	402 250,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00€	69 000,00€
77	Produits exceptionnels	500.00 €	150.00 €
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		2 151 515,06€	1 891 419,14 €

Suite au passage en M57, création d'un nouveau chapitre, le 731 « impositions directes » qui divise « impôts et taxes »

Certaines imputations qui se trouvaient au chapitre 77 « Produits exceptionnels » figurent maintenant au chapitre 75. Le chapitre 77 « Produits spécifiques » ne comprend à présent que des opérations comptable particulières, comme par exemple l'annulation de mandats sur exercices antérieurs ou encore produits de cessions d'immobilisations.

Produits des impôts locaux 24

Une stabilité fiscale depuis 2014 avec des taux inchangés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.71 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.81%

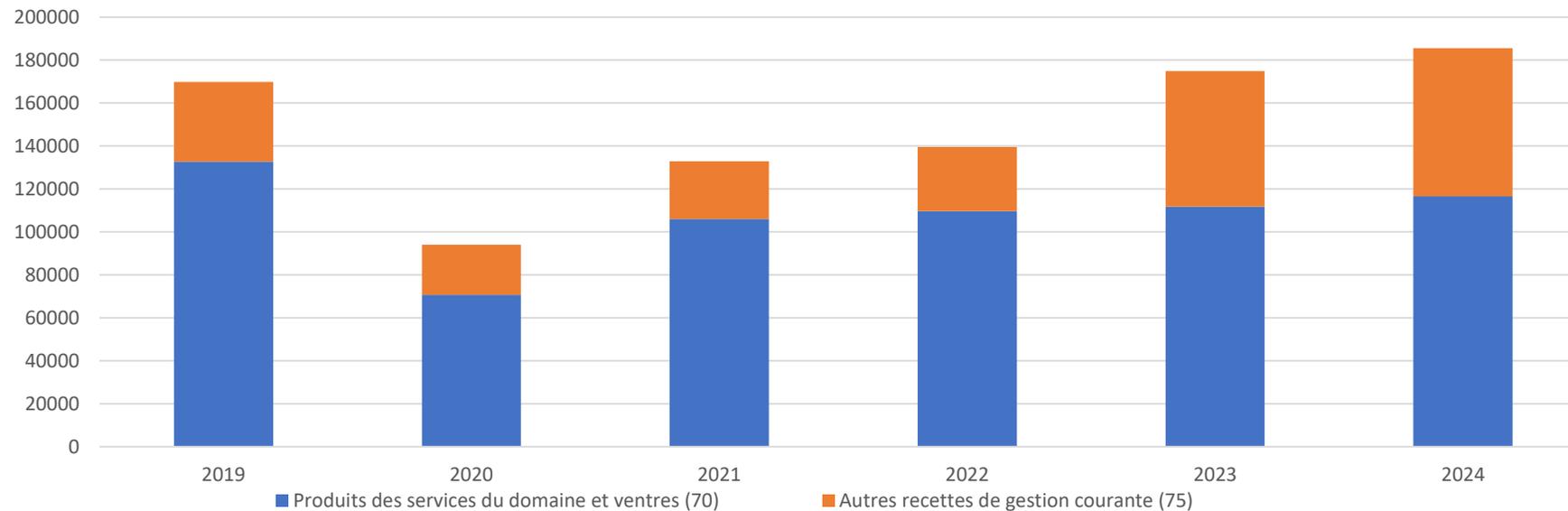
Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 20,42%

Evolution des recettes de gestion

Les recettes de gestion de la collectivité sont la somme des produits des services du domaine et vente (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75). Les prévisions 2024 sont ajustées en fonction de la nouvelle nomenclature M57, des recettes au chapitre 75 émanent de recettes antérieurement affectées au chapitre 77

Estimation de l'évolution des recettes de gestion courante						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services du domaine et ventes (70)	132681,98	70680	105994,25	109674,84	111 813,20	116 500,00
Autres recettes de gestion courante (75)	37143,8	23321,85	26846,43	29827,2	63000	69000,00

Recette de gestion



Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 891 419,14 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
011	Charges à caractère général	539 390,00€	632 980,14€
012	Charges de personnel et frais assimilés	919 400,00€	904 500,00 €
014	Atténuation de produits	28 184.00 €	28 184.00 €
65	Autres charges de gestion courante	106 034,00€	113 875,00 €
66	Charges financières	861,80 €	6 550,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €	2 500.00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	555 145,26€	204 630,00 €
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 151 515,06€	1 891 419,14 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, il a été pris en compte l'augmentation du gaz et celle de l'électricité qui selon les prévisions devrait être multiplié par 3

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) regroupe les subventions aux associations, au CCAS et les dépenses relatives aux indemnités des élus.

Le chapitre 012 regroupent les dépenses liées aux charges du personnel. Les dépenses liées à la rémunération principale tiennent compte de la consolidation des effectifs et des hausses obligatoires (glissement vieillesse technicité GVT, cotisations URSSAF, revalorisation du PPCR,...) et de l'augmentation du point d'indice sur l'année entière. Les charges de personnel ont par nature une croissance plus importante que les autres charges du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité : avancement de grade et d'échelons

Pour l'ensemble de ces comptes, il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

L'autofinancement :

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2023	2024
Virement à la section d'investissement	555 145,26€	204 630,00 €
Affectation du résultat	491 287,06 €	262 120,14 €
Total	1 049 432,32€	466 750,14 €

II : Section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2024 à 745 721,55 €

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

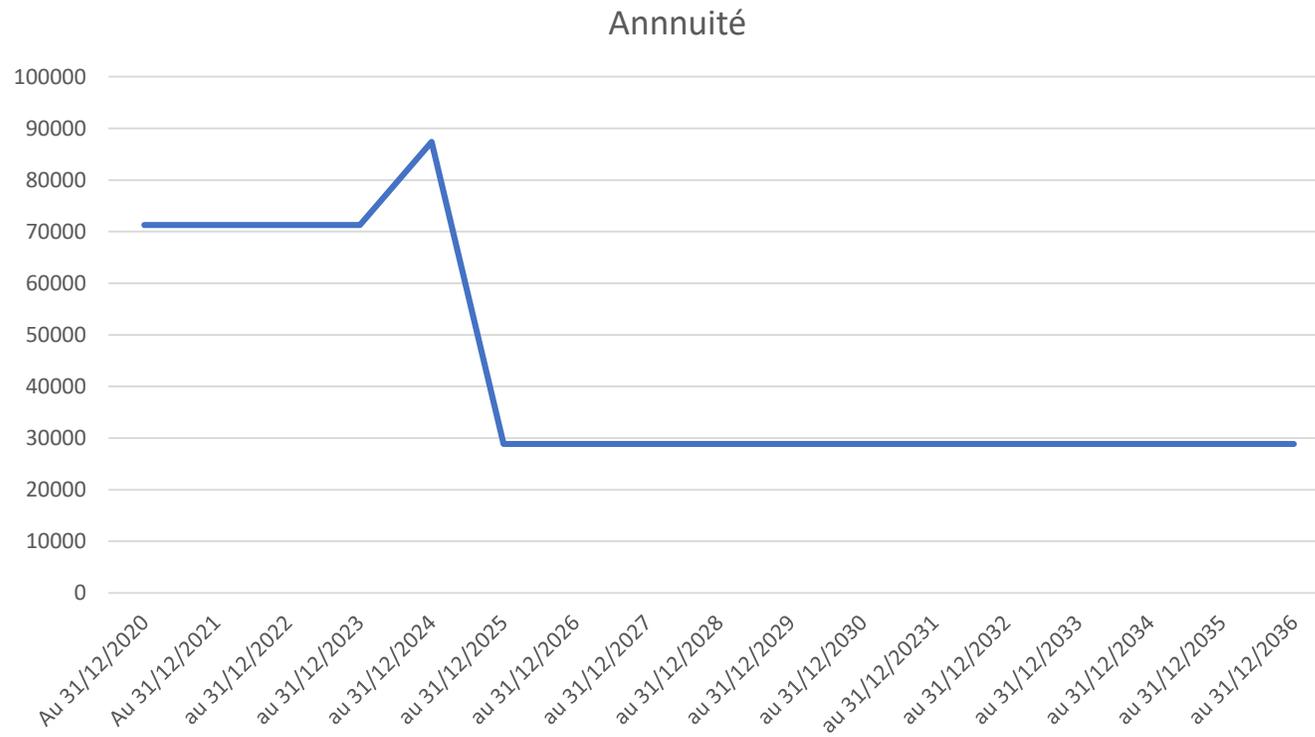
- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)
- Les recettes propres : subventions, dotations, FCTVA
- Les emprunts

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 426,03 €	0,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	555 145,26	204 630,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 255,00 €	15 570,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	328 759,55 €
13	Subventions d'investissement	240 657,00€	196 482,00 €
165	Emprunts et dettes assimilés	305 430,00 €	100,00€
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		1 123 913,29€	745 721,55 €

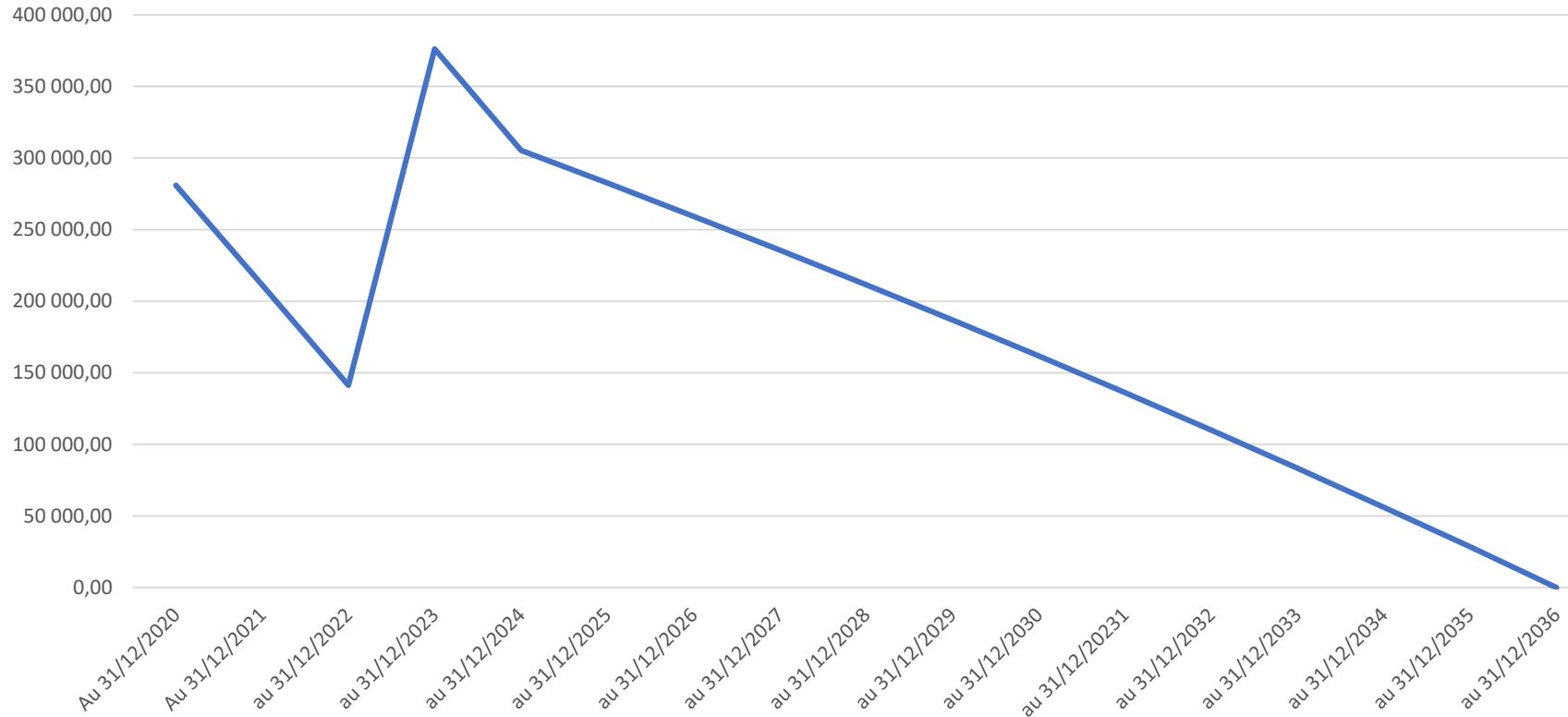
Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement à hauteur de 204 630,00 € et par le solde des subventions d'investissement prévues dans le cadre des travaux de rénovation du parc de l'éclairage public non encore réceptionnés.

Prévision de l'endettement

Etat de la dette																		
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025	au 31/12/2026	au 31/12/2027	au 31/12/2028	au 31/12/2029	au 31/12/2030	au 31/12/2031	au 31/12/2032	au 31/12/2033	au 31/12/2034	au 31/12/2035	au 31/12/2036	
Annuité	71286,19	71286,19	71286,19	71286,19	87392,21	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	
Capital restant dû	280 848,81	211 275,80	141 278,39	376 134,00	305 280,00	282 518,00	259 302	235 621,00	211 466,00	186 828,00	161 697,00	136 064,00	109 918,00	83 250,00	56 047,00	28 301,00	0,00	



Capital restant dû



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2024 à 745 721,55 €

Sont prévues les dépenses liées aux travaux suivants :

- Réfection de l'éclairage public au stade pour 80 000 €
- Le passage au LED des bâtiments municipaux pour 80 000 €
- La réfection du parvis de la Salle Saint Laurent
- La dernière phase des travaux d'accessibilité
- La mise aux normes de l'école par rapport au PPMS
- Le remboursement de la dernière annuité de l'emprunt réalisé en 2019

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2023	Montant BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	328 759,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 574,39	70 854,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	13 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 041 338,90€	332 608,00 €
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		1 123 913,29 €	745 721,55 €